

www.flauraud.fr

LAURAUD CAHORS +33 (0)5 65 20 36 20

URILIS GROUP SAS Siège social :

4 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

° TVA FR 93321774150

él accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

ails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 1029004 - Tiers payeur : 1029004

N° de facture : 44247725 du 28/02/2025

N° TVA CEE : FR 56852224781

ADRESSE DE LIVRAISON

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE

82 AVENUE DE LA BEYNE

46000 CAHORS

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE

82 AVENUE DE LA BEYNE

46000 CAHORS

chef de secteur : LARROQUE FRANCK (tél : 06 85 79 46 54)

eviser : EUR

euillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N°	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	1029004 CAHORS AUTO PRESTIGE 46000 CAHORS						
		BL 18554092 du 27/02/2025						
		Commande VMPT 7601222 2 (GREC) (Vos références : JB)						
1	TSC5W40-210	210L MINERVA TSC SYNTHESE 5W40 3324960020944	1256,85	1,00		660,00	660,00	20,00
		PRIX EXCEPT.			660,00			
2	LRG13210L	210L LIQUIDE REFROIDISSEMENT UNI 3460532131400	342,89	1,00		256,25	256,25	20,00
		PRIX EXCEPT.			256,25			
		Cumul par BL					916,25	

outes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du ode de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
raite directe	31/03/2025	1099,50

os coordonnées bancaires

CL

3AN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

IC : CRLYFRPP

	TVA 20,00 %		TOTAL EUR
Base HT	916,25		916,25
Montant TVA	183,25		183,25
Total TTC	1099,50		1099,50
A déduire			0,00
Net à payer			1099,50

joindre à votre règlement

Montant TTC : 1099,50 EUR

Date d'échéance : 31/03/2025

Tiers payeur : 1029004_N

° de facture : 44247725

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clérmont-Fd